

Un logement social ou pas ?

Chaque année universitaire, beaucoup d'étudiants galèrent pour se loger. 60% des étudiants quittent le domicile parental pour poursuivre leurs études. Ce grand nombre d'étudiants ayant besoin d'un toit, représente un peu plus de 5 fois le nombre de chambres disponibles en résidences universitaires qu'elles soient publiques ou privées (300 000) et dix fois plus si l'on considère l'offre uniquement dans le parc public qui comprend des résidences gérées par les CROUS, soit en direct (160 000 lits environ), soit pour le compte d'organismes HLM (50 000 lits).

Quand une chambre en cité U coûte plus cher au m² qu'un appart dans le privé

Au manque de logement s'ajoute une autre difficulté : les tarifs pratiqués par le CROUS sont une barrière supplémentaire à l'accès au logement universitaire pour beaucoup d'étudiants. Si, depuis peu, les augmentations des loyers en cités U doivent se caler sur l'indice du coût de la construction et ne pas le dépasser, chaque CROUS fixe les montants des loyers, en oubliant, bien souvent le caractère social de ces logements. Le CA du CROUS de Caen a ainsi voté une augmentation des loyers au 1er janvier 2010. Prenant pour arguments que les locataires ne payent pas de taxe d'habitation, touchent les aides au logement (ce qui n'est pas le cas de tous) et que les bourses ont augmenté, le CROUS a décidé d'augmenter ces loyers du même montant. Une fois de plus, l'étudiant logé en cité U ne verra pas la couleur de l'augmentation très légère des bourses. Cette situation pourtant inadmissible, devient une habitude pour les directeurs des CROUS.

Les CROUS, face au manque croissant de financement public, pénalisent les étudiants les plus démunis, qui n'ont bien souvent que cette solution pour se loger. Ainsi, de plus en plus d'étudiants sont contraints de renoncer à une chambre, voire même à leurs études, par manque de moyens pour se loger.

Un service pas si social que ça...

D'autres étudiants sont également laissés pour compte. Outre les loyers exorbitants, les étudiants étrangers font souvent face à de nombreuses difficultés : barèmes sur critères pédagogiques et d'âge, obligations d'avoir un cautionnaire membre d'un pays de l'Union Européenne, arrivées tardives... De même, les homosexuels se voient inscrits d'office sur liste d'attente lors d'une demande de logement pour couples, la priorité étant toujours donnée au couple hétérosexuels. Enfin, certains étudiants ne sont pas reconnus comme tel par le CROUS et ne peuvent pas bénéficier de ses tarifs, comme les inscrits en capacité en droit ou en diplôme d'accès aux études universitaires.

Si la France et les étudiants manquent cruellement de logements sociaux, l'heure n'est pas à la construction de nouvelles cités U, bien au contraire ! Le plus souvent pour des raisons d'insalubrité, de nombreuses résidences voient une partie ou la totalité de leurs bâtiments fermés. Certaines font l'objet de grandes campagnes de réhabilitation, nécessaire pour améliorer le confort des étudiants, mais qui ont bien souvent pour conséquence, au-delà des hausses de loyers, une diminution du nombre de chambres.

Enfin, dans sa pratique quotidienne discriminatoire, le CROUS n'hésite pas à réserver des chambres à des étudiants dans le cadre d'échanges entre universités qui ne seront occupées qu'un semestre, voire quelques mois. Pire encore, certaines sont attribuées pour quelques semaines à des chercheurs venant dans le cadre d'échanges entre les laboratoires ou dans le cadre de cycles de conférences. Cette fois encore, ce sont les étudiants ayant le plus besoin d'une chambre, qui plus est à l'année du fait de leur situation sociale, familiale et/ou géographique qui seront lésés.